



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de Fr. 110'000.- pour la réfection du toit du collège de Vaumarcus, et l'installation de capteurs photovoltaïques

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 20 mai 2020,

arrête :

- Article 1 : Un crédit d'engagement de Fr. 110'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection du toit du collège de Vaumarcus et l'installation de capteurs photovoltaïques.
- Article 2 : La dépense relative à la réfection du toit du collège, d'un montant de Fr. 95'000.-, sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 3.5%.
La dépense en lien avec l'installation photovoltaïque, d'un montant de Fr. 15'000.-, est compensée par un prélèvement sur le fonds communal de l'énergie.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 8 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente,
Michèle Tenot Nicati

M. Michèle Tenot

Le secrétaire,
Olivier Bovey